



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ETAMPES

Modification du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 22 AOUT 2022 AU 22 SEPTEMBRE 2022

Par arrêté du Maire n°VI-AR-2022-DG027 en date du 22 juin 2022, le Maire de la ville d'Etampes a prescrit l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Garnier a été nommé par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera **du lundi 22 août 2022 au jeudi 22 septembre 2022**, soit pendant 32 jours consécutifs, à la Maison des Services Publics Municipaux, 12 Carrefour des Religieuses 91150 ETAMPES, aux jours et heures d'ouverture suivants :

Lundi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Jeudi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Vendredi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Etampes, à la Maison des Services Publics Municipaux, située 12 Carrefour des Religieuses à Etampes, ou sur le site internet de la ville <https://www.mairie-etampes.fr/>.

Chacun pourra, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Etampes, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-L'Homme – B.P. 109 – 91152 ETAMPES CEDEX, soit par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-etampes.fr. Les courriers ainsi que les courriels reçus seront annexés au registre d'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales et écrites les jours et horaires suivants à la Maison des Services Publics Municipaux :

Mardi 23 août 2022	8h30 - 12h00
Samedi 10 septembre 2022	8h30 - 12h00
Jeudi 22 septembre 2022	13h30 - 17h00

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Maison des Services Publics Municipaux, pendant une durée d'un an, à compter de leur réception par les services de la ville, aux jours et heure d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture, et seront consultables sur le site internet de la ville <https://www.mairie-etampes.fr/>.